DEL2025-90

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215602343-20251212-DEL2025_090-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
15	10	13

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 18h32, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame Stéphanie DOYEN, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. LE LEUCH Éric, Mme FIGLAREK Sylvie, M. DELAPORTE Christophe, M. GOUARIN Joël, M. SERMIER François, M. PRONO David, Mme FOURRIER Geneviève, M. ARTIGE Jean François, M. LE PADELLEC Maxime,
Pouvoirs :
Mme FRELAUT Renée (pouvoir à M. LE LEUCH Éric), LEDOYEN Jérôme (pouvoir à M. GOUARIN Joël), DEVYS Bertrand (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie).
Absents excusés : M. HERVÉ Samuel, Mme JOSSIC Katell.

Date de convocation : 5 décembre 2025
Secrétaire de séance : M. GOUARIN Joël

90-2025 Acquisition de deux cellules commerciales, parcelles AM 2295 et AM 2294, rue Noire

Les cellules commerciales construites dans le programme d'ensemble par l'entreprise Eiffage dans le centre-bourg de Saint-Pierre-Quiberon sont restées la plupart du temps vacantes depuis la réception des travaux en 2022, à l'exception de la troisième cellule qui accueille actuellement un établissement de location de vélo. Dans un contexte d'accès difficile aux soins à l'échelle de la Presqu'île, la municipalité souhaite prévenir une éventuelle pénurie des professionnels de santé et anticiper la capacité d'un accueil médical groupé.

Ainsi, les 2 cellules commerciales, rue Noire, inexploitées en cœur de bourg représentent une opportunité pour préserver Saint-Pierre-Quiberon de renforcer un accès aux soins tout en faisant face au vieillissement de la population. Les 2 cellules commerciales sont situées rue Noire, sur les parcelles AM 2295 et AM 2299 (Annexe n°2). La cellule dite « n°2 » comprend une surface de 89m² et la cellule « n°3 » 99 m², et les travaux d'électricité ont été réalisés depuis.

A l'appui des estimations proposées (Annexe n°3) par France Domaine, les négociations engagées avec le propriétaire des cellules vacantes aboutissent à un accord d'un montant de 554 795 € hors frais de notaire.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale des parcelles cadastrées section AM numéros 2295 2299 en date du 6 novembre 2025,
Vu la proposition de négociation remise par l'office notarial Cheuvreux Rennes, en date de septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2025,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À LA MAJORITÉ (1 VOIX CONTRE), LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Décide d'acquérir** les cellules commerciales dites « n°2 » et « n°3 » pour une contenance de 89 m² et 99 m² sur les parcelles cadastrées section AM numéros 2295 et 2299, au prix de 554 795€ ;
- **Dit** que les frais de Notaire sont à la charge de la commune ;
- **Autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et constitutifs à cette acquisition.

Le secrétaire de séance
M. GOUARIN Joël

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-QUIBERON (MORBIHAN)

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 11 décembre 2025
Le Maire, Stéphanie DOYEN